



Nouvelle procédure bâillon contre un journaliste à Besançon

En juillet 2022, la mort d'un jeune homme, tombé depuis les contreforts de la Citadelle de Besançon après avoir été poursuivi par le gérant d'une discothèque, faisait la une des journaux. Comme toujours dans de tels dossiers, des journalistes ont enquêté sur les circonstances de ce décès et sur les protagonistes. Le b.a.-ba du métier, dirait tout journaliste professionnel, qui permet d'en savoir plus sur le contexte et les personnes impliquées.

Ainsi, selon des témoignages publiés par le journaliste Toufik-de-Planoise dans une enquête pour le magazine web Kawa TV, le jeune homme, qui s'était vu refuser l'entrée de la boîte de nuit, a été poursuivi par le patron de cette dernière, une gazeuse lacrymogène à la main. L'article remet également en cause l'attitude du jeune homme, présentée comme agressive par la justice et certains médias. Enfin, Kawa TV a rappelé que le gérant de l'établissement est un ancien policier de la BAC, décrit comme « partisan de méthodes musclées ».

Toufik-de-Planoise, attaqué en justice par le patron de la boîte de nuit, est convoqué le 7 avril devant le tribunal correctionnel de Besançon, accusé d'avoir « porté des allégations ou imputations d'un fait portant atteinte à l'honneur ou à la considération ».

Le SNJ-CGT exprime son indignation et sa préoccupation face à l'attaque juridique visant l'un de nos confrères. Cette procédure qui s'apparente à un procès-bâillon, vise à réduire au silence un journaliste dont les enquêtes ont révélé des faits d'intérêt public.

Le SNJ-CGT rappelle que la liberté d'expression et le droit à l'information sont des valeurs fondamentales de notre démocratie. Les procès-bâillons constituent une

menace pour ces principes, en cherchant à dissuader les journalistes d'exercer leur métier et à les priver des moyens nécessaires pour mener des investigations approfondies.

Le SNJ-CGT se tient aux côtés du journaliste et apporte son soutien inconditionnel à sa défense. Nous appelons également tous les professionnels des médias, ainsi que la société civile, à se mobiliser pour protéger la liberté de la presse et la liberté d'informer. L'information libre et indépendante est indispensable au fonctionnement d'une société démocratique.

Ainsi, nous continuerons de défendre les droits des journalistes et de lutter contre toutes les formes d'intimidation et de censure.

Montreuil, le 6 avril 2023.